



Mesdames, Messieurs les Conseillers  
Communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@  
1082berchem.irisnet.be

Réf. 032/2013

**Concerne : réponses aux questions posées en séance du conseil communal du 28.01.2013**

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver les réponses aux questions posées en séance.

Concernant la **question de Mme Katia Van den Broucke** à propos du mode de calcul de l'intervention communale dans le budget de la fabrique d'église de la Basilique Nationale du Sacré Cœur :

L'intervention communale dans le montant du subside nécessaire pour couvrir les frais ordinaires et extraordinaires du culte (ci-après « Montant ») est calculé comme suit :

$$\frac{(\text{Montant}) \times (\text{Nombre d'habitants de Berchem-Sainte-Agathe sur le territoire de la paroisse})}{(\text{Nombre total d'habitants sur le territoire de la paroisse})}$$

Depuis le recensement de 1991, le nombre d'habitants de Berchem-Sainte-Agathe sur ce territoire paroissial a été fixé à 1.911 habitants.

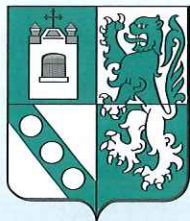
Donc, la quote-part de la commune de Berchem-Sainte-Agathe est équivalente à 1.911 habitants sur un total de 13.625 sur l'ensemble du territoire paroissial de la Basilique, soit 14,03% du montant total du budget de la fabrique d'église pour remonter à l'équilibre.

Concernant la **question de Mr Boucq** à propos de la composition du comité de suivi du projet de cohésion sociale Hunderenveld, celui-ci est réglé à la section 4 de la convention des Projets de cohésion sociale en région de Bruxelles-Capitale définissant les missions du pouvoir régional et des signataires de la convention PCS :

*Le comité de suivi est composé d'un représentant de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), d'un représentant de l'asbl « Association des Locataires de Molenbeek et de Koekelberg », d'un représentant de la SCRL « La cité Moderne » et d'un représentant de la Commune, le Bourgmestre.*

Concernant la **question de Mr Boucq** à propos de la convention de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Berchem-Sainte-Agathe concernant les projets Dispositif Accrochage Scolaire (DAS) 2012-2013, à l'article 1, la cellule de coordination est à lire comme étant la Coordination régionale du Dispositif d'accrochage scolaire sur les 19 communes. Cette coordination lit les projets reçus (en juin pour l'année scolaire suivante), émet un avis, approuve ou rejette les projets.





**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@  
1082berchem.irisnet.be

Réf. 032/2013

Concernant les **questions de Mr Pollet** concernant la convention type pour l'organisation des stages organisés par le Service jeunesse, le prix des stages Jeunesse/Accueil Temps Libre a été fixé à € 60,00 pour les enfants berchemois. Le tarif pour les non Berchemois est doublé. Pour l'instant 95% des enfants inscrits aux stages sont issus de la commune.

En outre, une famille inscrivant ses enfants aux stages que nous organisons peut bénéficier des réductions suivantes :

- Remboursement mutuelle (concerne la plupart des mutuelles)
- Déduction fiscale : les parents peuvent déduire fiscalement pour les enfants de moins de 12 ans leurs dépenses concernant le paiement de l'accueil de leur enfant en dehors des heures normales d'école. Le montant maximum déductible pour frais de garde est de € 11,20 par jour d'accueil et par enfant.
- Intervention employeur (cas moins fréquents)

Concrètement, si l'on tient compte du prix moyen par jour d'un stage communal pour un enfant berchemois, à savoir 12,00€, dont on déduit € 2,50 de la mutuelle, € 5,60 de la déduction fiscale et € 2,00 de l'intervention de l'employeur, le parent ne paiera que € 1,90/jour/enfant pour le stage (soit € 9,50/semaine).

La possibilité de tarif dégressif (prix pour 1 enfant, 2 enfants, 3 enfants d'une même famille...) n'a pas été envisagé, et pour répondre à la **question de Mr Boucq**, ni le tarif famille nombreuse. En effet, les prix appliqués sont très démocratiques et largement sous le coût de stages équivalents via des structures sportives classiques (CFS, Mayfair, ...). Le prix payé par les familles couvre à peine 50% du prix payé par la commune si l'on additionne tous les frais (animateurs, garderie, assurance, organisation générale, ...)

Par contre, un tarif dégressif sera appliqué pour la Plaine de vacances car il est constaté que de nombreux parents inscrivent leurs enfants pour de très longues périodes durant les vacances d'été.

Vous trouverez en annexe à la présente un tableau récapitulatif de la liste des stages 2012-2013 organisés par le service jeunesse ainsi que l'inventaire des rémunérations allouées aux prestataires.

A ce sujet, à la seconde **question de Monsieur Pollet** de savoir ce que voulait dire "choix en fonction du type de stage" à l'article 11 du point 33 de l'ordre du jour du Conseil communal du 28/01/2013, la réponse est la suivante :

En fonction du prestataire pour le stage, celui-ci peut se faire payer au choix (dans la convention type, le prestataire devra biffer la mention inutile), soit forfaitairement pour la semaine et ce quel que soit le nombre d'enfants inscrits (exemple : Expression corporelle et rythme au Carnaval 2012 = 850,00 EUR/semaine de 5 jours), soit en fonction du nombre d'enfants inscrits (exemple : Cirque et bricolage au Carnaval 2012 : 105,00 EUR/enfant)

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE



*Rapport sur les stages organisés par le Service Jeunesse francophone/Extrascolaire*

*Récapitulatif des stages organisés en 2012 et 2013*

Période	Thèmes	Prix berchemois	Prix payé par la commune à l'asbl	Inclus	Nombre d'enfants
Carnaval 2012	Cirque et bricolage (4-5 ans)	60€/5jours	105€/enfant	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+ garderie	Max. 8
	Expression corporelle et rythme (8-12 ans)	60€/5jours	850€ pour la semaine	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+ garderie	Max. 12
	Eveil musical (5-8 ans)	60€/5jours	600€/5 jours	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+ garderie	Max. 10
	Théâtre (8-12 ans)	60€/5jours	600€/5 jours	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+ garderie	Max. 12
Eté 2012	Cuisine du monde (6-10 ans)	60€/5jours	120€/enfant	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+ garderie	Max. 12
	Multisports (6-12 ans)	60€/5jours	85€/enfant	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours	Max. 25
	Psychomotricité et éveil créatif (2,5-3 ans)	36€/3 jours*	60€/enfant*	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+ garderie	Max. 8
	Cirque et découverte créative (4-8 ans)	36€/3 jours*	60€/enfant*	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+ garderie	Max. 12
Carnaval 2013	Multisports (6-12 ans)	36€/3 jours*	65€/enfant	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+ garderie	Max. 32
	Psychomotricité et contes (2,5-3 ans)	60€/5jours	105€/enfant	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+ garderie	Max. 8
	Dino, dinos, dinosaure (4-7 ans)	60€/5jours	105€/enfant	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+ garderie	Max. 20
	Multisports (6-12 ans)	60€/5jours	90€/enfant	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+garderie	Max. 24
Eté 2013	Psychomotricité, rondes et contines (2,5-3 ans)	60€/5jours	105€/enfant	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+garderie	Max. 8
	Apprentissage du vélo et éveil musical/rythmique (4-5 ans)	60€/5jours	105€/enfant	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+garderie	Max. 8
	Scènes, rythmes et sons (8-12 ans)	60€/5jours	105€/enfant	Prestations des animateurs+matériel durant 5 jours+garderie	Max. 12
	Psychomotricité et découverte des 5 sens (2,5-3 ans)	48€/4 jours*	84€/enfant*	Prestations des animateurs+matériel durant 4 jours+garderie	Max. 8
Toussaint 2013	Contes et légendes d'Halloween (4 - 5 ans)	48€/4 jours*	84€/enfant*	Prestations des animateurs+matériel durant 4 jours+garderie	Max. 8
	Multisports (6-12 ans)	48€/4 jours*	72€/enfant*	Prestations des animateurs+matériel durant 4 jours	Max. 24

\* Prix calculé au prorata du nombre de jours sur base de 60€/semaine de 5 jours